



test urinaires positifs thc

Par **nanou76**, le **21/11/2010** à **00:42**

bonjour,

Mon fils jeune conducteur a eu une annulation de son permis de conduire suite à un contrôle positif au cannabis. Après le délai de 6 mois il a pu repasser son permis. En octobre dernier il s'est présenté à sa visite médicale son permis n'étant valable qu'un an.

Il a refait des analyses d'urine qui se sont révélées positives. Il ne comprend pas il dit ne pas avoir consommé de cannabis depuis plus d'un an. Il a participé à un anniversaire deux jours avant de faire ses analyses ou plusieurs personnes fumaient du cannabis est ce que cela peut avoir une incidence sur ces analyses ? peut-il y avoir une erreur du Labo ? Que risque-t-il ? va t-on lui supprimer à nouveau son permis ? Que peut-il faire ?

Merci pour vos réponses

Par **Domil**, le **21/11/2010** à **04:13**

Les études faites indiquent toutes que la consommation passive ne peut pas entraîner de tests positifs dans les urines, car justement, le taux de détection a été fait pour être largement au dessus de ce que la consommation passive peut entraîner.

Donc s'il a été déclaré positif à un test d'urine, c'est qu'il a consommé lui-même.

Par **nanou76**, le **22/11/2010** à **10:21**

Bonjour,

L'analyse qui a été faite par un laboratoire avec un seuil à 20ng/ml. Je croyais que le seuil en France était de 50 justement pour éviter ce problème de consommation passive. Ce test est-il légal et que peut-il faire ?

merci

Par **Domil**, le **22/11/2010** à **14:07**

deux jours après 20ng/l ? Il a consommé.